

**PROCES-VERBAL**  
**de la**  
**séance ordinaire du mardi 14 mars 2023**

Présidence: Jacques Tschudin

Ouverture: 20h00

Appel: 42 membres présents, 13 membres excusés

<b>Excusés</b>
Baptiste Conti
Samuel Gueissaz
Christian Hay
Anita Islami
Antonio Magallanes
Denis Mézentin
Carmelo Nicolo
Cédric Panchaud
Federico Rapini
Philippe Rosset
Christian Scaiola
Laurent Schatzmann
Hubert Silvain

Le quorum est atteint: 76%

### Ordre du jour

#### 1. Assermentations

Le groupe socialiste propose Mme Isabelle Renschler en remplacement de Mme Lucia Conti et M. Manfred Ruchti en remplacement de M. David Savelli.

#### 2. Procès-verbal de la séance du 7 février 2023.

#### 3. Communications du Président.

#### 4. Communiqué de la Municipalité N° 14.

#### 5. Préavis municipal 28/2021-2026 : Demande de crédit d'étude relative au réaménagement de la route des Quatre-Communes, entre la Rue du Temple et l'amont du passage inférieur sous les voies CFF. Rapport de la CPUM et de la CoFin. **Prise de décision.**

#### 6. Préavis municipal 30/2021-2026 : Demande de crédit relative aux travaux de réaménagement de la Place du Marché. Rapport de la CPUM et de la CoFin. **Prise de décision.**

#### 7. Postulat M. Carrard & Consorts.

#### 8. Associations intercommunales

AIER – SIDERE - Conseil Régional Région Nyon - Enfance et Jeunesse ENJEU

#### 9. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux et aux représentantes de la presse.

Il passe ensuite à l'assermentation de Mme Isabelle Renschler (PS), de Mme Carola Massatch (VL), à celle de M. Manfred Ruchti (PS), le Conseil étant ainsi au complet.

Il en vient ensuite à l'ordre du jour qui est modifié par l'ajout d'un postulat reçu le jour même émis par M. D. Bidlingmeyer & Consorts, par l'élection du remplaçant de M. Paley à la Cogest, et par une proposition de mise à jour du règlement du Conseil.

Le Président fait alors voter l'ordre du jour modifié qui est accepté à l'unanimité.

## 2. Procès-verbal de la séance du 7 février 2023.

Le procès-verbal est accepté à la majorité après deux modifications.

## 3. Communications du Président.

Le Président évoque 3 manifestations importantes qui se dérouleront prochainement : l'EVIR par un concert le 21 mars pour cet ensemble qui existe depuis 45 ans et qui récolte des dons, le coup de balai des 24 et 25 mars et le Festival du film vert au Casino.

Il lit ensuite la lettre de démission de M. Olivier Paley de sa fonction de conseiller communal, puis passe au sujet des prochains dépouillements de votations qui pourront, peut-être, se faire de façon électronique. Une démonstration de l'utilisation et de l'utilité du scanner utilisé pour la lecture des bulletins de vote est organisée à Nyon par M. Stefan Garrido. La directive du Canton à ce sujet est que toute commune de plus de 5'000 habitants devrait passer au vote électronique.

Il invite ensuite les conseillers, en avant-séance le 9 mai prochain, à visiter la bibliothèque du Château en compagnie de M. Denys Jaquet. Début de la visite à 18h15.

Ayant reçu une demande relative à des billets éventuellement offerts par le Casino ou la Municipalité pour assister à des spectacles, il informe qu'il n'y a pas de billets offerts ; que cela n'empêche toutefois personne de se rendre au Casino...

## 4. Communications de la Municipalité

Mme Ruchti complète l'information sur le coup de balai qui aura lieu en précisant qu'une forte participation est déjà enregistrée. Par exemple 117 élèves sont inscrits ainsi qu'une vingtaine d'adultes pour le vendredi matin avec la présence de Noam Yaron qui a battu le record de la traversée du lac à la nage. Le samedi compte déjà une quarantaine d'inscrits.

M. Walter informe qu'après analyses, discussions et réflexions, et en affirmant la volonté d'étudier la question des besoins en logements et en équipements publics, la Municipalité a pris la décision de retirer le préavis municipal N° 23 pour développer un projet ciblé un peu différemment et certainement moins onéreux.

**5. Préavis municipal 28/2021-2026 :** Demande de crédit d'étude relative au réaménagement de la route des Quatre-Communes, entre la Rue du Temple et l'amont du passage inférieur sous les voies CFF. Rapport de la CPUM et de la CoFin. **Prise de décision.**

M. Troccoli, rapporteur de la CPUM, lit les vœux de la commission puis les conclusions du rapport, identiques à celles du préavis.

Mme Ulliel, rapportrice suppléante de la Cofin, lit les conclusions du rapport, identiques à celles du préavis.

Le Président ouvre alors la discussion.

Mme Ruchti pour donner suite au vœu de la CPUM, confirme que le chauffage à distance est une étude actuellement menée par la Municipalité, et sera incluse dans les réflexions sur les conduites.

Le Président referme la discussion pour passer au vote qui montre que le préavis est accepté à la majorité.

### ***Le Conseil communal de Rolle***

- vu le préavis de la municipalité du 21 novembre 2022
- entendu le rapport de la CPUM et de la COFIN chargées d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

### ***Décide***

1. d'adopter le préavis municipal 2021-2026/N° 28 relatif à la demande de crédit d'étude relative au réaménagement de la Route des Quatre-Communes, entre la rue du Temple et l'amont du passage inférieur sous les voies CFF.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 375'500.- pour la réalisation de ces études.
3. d'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 4600.504.013 « Réaménagement Route des Quatre-Communes-Temple-Voies CFF ».
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.
5. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 2 ans.

**Le Préavis N° 28** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 14 mars 2023

### **6. Préavis municipal 30/2021-2026 : Demande de crédit relative aux travaux de réaménagement de la Place du Marché. Rapport de la CPUM et de la CoFin. **Prise de décision.****

M. Troccoli, rapporteur de la CPUM, lit les conclusions du rapport, identiques à celles du préavis.

Mme Ulliel, rapportrice suppléante de la Cofin, lit les conclusions du rapport, identiques à celles du préavis.

Le Président ouvre alors la discussion.

Mme Ruchti, à propos de l'aspect financier soulevé par la CPUM concernant le versement de la participation d'Implemia pour la réfection de la Place, confirme que le montant viendra en déduction du préavis et sera donc imputé au compte. Il n'est pas affecté à un autre compte ou à d'autres dépenses.

Le Président referme la discussion pour passer au vote qui montre que le préavis est accepté à la majorité.

### **Le Conseil communal de Rolle**

- vu le préavis de la municipalité du 28 novembre 2022
- entendu le rapport de la CPUM et de la COFIN chargées d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

#### **Décide**

1. d'adopter le préavis municipal 2021-2026/N° 30 concernant la demande de crédit relative aux travaux de réaménagement de la Place du Marché.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 621'000.- pour la réalisation de ces travaux.
3. d'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 4300.501.027 « Génie civil et assainissement – Réaménagement de la Place du Marché ».
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses.
5. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans.

**Le Préavis N° 30** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 14 mars 2023

#### **7. Postulat M. Carrard Gay & Consorts - Aider les jeunes à trouver des emplois en créant une plateforme « bourse de l'emploi pour les jeunes ».**

Le Président explique que ce postulat a été reçu après l'envoi des documents aux conseillers, mais qu'il a pu être transmis aux chefs de groupes. Il ouvre donc le débat.

Mme Safi trouve l'idée plutôt intéressante mais ne voit pas l'intérêt du partenariat avec ENJEU. Elle sait qu'il existe une bourse pour les places d'apprentissage ainsi qu'un site internet, et aimerait déjà savoir comment fonctionne cette bourse et si elle est efficace. Si ce n'est pas le cas, elle ne voit pas comment ça pourrait mieux fonctionner pour des jeunes en recherche de petits jobs.

Mme Vollenweider pense que l'idée du postulat est plutôt de créer un site sur Rolle et alentours pour que les jeunes et les entreprises puissent être mis en contact et avoir un endroit où se rejoignent offres et demandes. Cette possibilité existe déjà au niveau cantonal, mais pourquoi ne pas la créer au niveau de Rolle et environs. La Municipalité accepte ce postulat.

Mme Carrard Gay, dont le job est de trouver des emplois aux étudiants, a eu l'idée de centraliser les offres et les demandes de petits jobs par un espace dédié sur le site de la commune. L'idée n'est pas de créer un poste de travail pour cette gestion mais seulement de centraliser offres et demandes. Par rapport à ENJEU il ne s'agit pas de leur demander quoi que ce soit mais quand des jeunes sont recherchés, par exemple pour des nettoyages, de faire en sorte que l'offre n'apparaisse pas que sur leur site.

M. Paquet trouve que c'est une bonne idée mais elle demande un peu d'investissement pour qu'elle fonctionne bien et soit efficace. Il faut des relations et des démarches envers les entreprises, informer les structures scolaires, etc. Il faut se donner les moyens.

Mme Ulliel pense qu'avant la mise en place d'une telle plateforme, il faudrait déjà faire quelque chose pour le site internet de la commune qui est vraiment désuet. Il lui semblait qu'il y avait à disposition un petit budget pour l'amélioration du site internet, et ensuite on pourrait voir comment mettre ce lien en place.

Mme Beck relève la contradiction entre le titre qui mentionne « aider les jeunes à trouver des emplois... » et le texte qui parle de « petits jobs ». Il faut que cela corresponde et soit cohérent.

M. D. Bidlingmeyer salue le postulat mais se demande, une fois la plateforme mise en place, pourquoi elle ne serait pas élargie aux emplois vacants dans la région afin de favoriser l'embauche au niveau régional et favoriser la mobilité douce. Il ne voit pas la différence entre les divers emplois, qu'ils soient de petits jobs ou des jobs à plein temps.

M. Cuendet se demande s'il n'est pas possible d'optimiser ou d'utiliser des plateformes déjà existantes telles que « job up » ou autres. Il n'est peut-être pas nécessaire de mettre en place de nouveaux outils, il y en a déjà beaucoup.

Mme Vollenweider est ravie de cet enthousiasme et la Municipalité va répondre à toutes ces questions et étudier comment optimiser pour que ce soit performant pour toutes les parties.

M. Roland trouve que le but du postulat est bon, mais la Municipalité n'est pas là pour ça, être RH ou ORP n'est pas de son ressort. Ce postulat n'a pas sa place dans les débats. La Municipalité est là pour gérer les biens de la commune et s'occuper de ses citoyens. Il aimerait que la Municipalité recommence à parler des problèmes de péréquation et de facture sociale mais il n'en est rien, elle pédale dans la semoule. On ne peut pas encore lui donner une tâche en plus ; il a déjà fallu voter trois engagements supplémentaires à la commune et il faudrait encore la charger avec une tâche supplémentaire dont les contours ne sont pas définis ? C'est une erreur d'aller dans ce sens.

Mme Choulat Pugnale veut rassurer M. Roland et les conseillers en confirmant que la Municipalité ne pédale pas dans la semoule. Elle se fera un plaisir, lors de la prochaine séance, d'exposer tout ce qu'il y a à savoir sur la péréquation.

M. Joly rappelle qu'il s'agit d'un postulat et si les initiants avaient voulu en définir tous les contours il s'agirait d'une motion. Le but est de mettre le sujet en discussion. L'idée première est de proposer des jobs de proximité, ceux qui ne sont pas couverts par les grandes plateformes.

Le Président referme la discussion pour passer au vote qui montre que le postulat est accepté à la majorité pour renvoi à la Municipalité.

**7b. Interpellation D. Bidlingmeyer & Consorts « Gestion et entretien des bâtiments communaux utilisés par ENJEU ».**

Le Président explique que cette interpellation a été reçue le matin même et propose une interruption de séance afin qu'elle soit distribuée à chacun et que les groupes puissent en discuter.

La séance reprend et le Président ouvre le débat.

M. Walter, dont le nom est cité en tout cas deux fois dans l'interpellation, revient sur le sujet de la piscine qui a récemment été en arrêt. Il précise qu'il ne s'agissait pas d'un problème



technique mais d'un problème humain, un jeune ayant vomi dans la piscine qui a dû être vidée, remplie et remise à bonne température. Il va voir avec ENJEU pour que les utilisateurs, autres que l'école qui a été avertie, soient également informés par le même courriel. Quant aux problèmes de matériel, il faut savoir que celui-ci est contrôlé chaque année, mais les remontées d'informations sont les bienvenues, tant auprès de lui-même que d'ENJEU qui prendra les mesures nécessaires. Il stipule par ailleurs que la piscine est entretenue de façon constante.

Mme Bermejo Dubois relève la question de la responsabilité qui n'est claire pour personne ; qui est responsable de quoi dans ce domaine, c'est un sujet à clarifier par exemple pour les portes de garages ou les tableaux d'affichage lors de la réponse à donner à cette interpellation.

M. Bidlingmeyer remercie de la réponse municipale qui apporte des pistes, mais il reste la question de la responsabilité. Par exemple la Gym de Rolle n'a jamais eu de contacts avec ENJEU et est toujours passée par l'entremise de la Commune ; faut-il désormais s'adresser directement à ENJEU ? Il est d'ailleurs surpris par la durée de fermeture de la piscine durant une semaine suite aux ennuis gastriques d'un utilisateur, sachant qu'ailleurs le même problème est traité en quelques heures. Idem pour le panier de basket qui est hors d'usage depuis trois mois alors que le fournisseur dispose de pièces de remplacement en stock. Pourquoi de tels délais ?

#### **7c. Remplacement de M. Olivier Paley à la Cogest.**

Le parti Vert libéral propose M. Jean-Pierre Roland qui est élu par acclamations.

#### **7d. Mise à jour du règlement du Conseil communal de Rolle.**

Le Président rappelle que le règlement doit être mis à jour, et après contact avec la Direction des affaires communales de l'Etat il a appris qu'il n'y a pas de procédure particulière à suivre pour entamer une révision de règlement d'un Conseil, qui peut se faire en tout temps. Il propose de créer un petit groupe de travail comprenant un membre par parti, et au vu de l'expérience qu'il a acquise, il se porte volontiers organisateur et président avec l'appui du secrétariat municipal. Le représentant du PS sera M. Claude Bidlingmeyer, pour les VL Mme Carola Massatch, pour les PLR M. Stefan Garrido et pour les Verts M. Rodolphe Balmer.

#### **8. Associations intercommunales: AIER – SIDERE – ENJEU – Conseil Régional Région Nyon.**

Le Président prend la parole au sujet du Sidere dont une séance aura lieu la semaine suivante avec deux préavis déposés. Pour Région Nyon, la séance de mars a été annulée et reportée au mois de juin. Pour la Cogest des membres sont recherchés, entre autres pour remplacer la représentante rolloise, Mme Suva, qui a démissionné. Pour les délégués intéressés, il faut s'adresser directement au secrétariat.

Mme Perren, au sujet d'ENJEU, informe que trois préavis ont été acceptés ; le premier sur les demandes d'investissements pour les équipements en affichages numériques frontaux des collèges primaires de Mont-sur-Rolle, du Maupas à Rolle et de Gilly I.

Le second est une demande de crédit complémentaire de Fr. 53'739.- au budget 2023 pour la mise en place des mesures de santé et sécurité au travail. Le troisième est une demande de

crédit pour la rénovation de fenêtres, armoires et parois de classes et sanitaires au Collège du Martinet, bâtiments A et C. Le prochain Conseil est prévu le 7 juin 2023.

M. Founou complète en mentionnant deux postulats qu'il a déposés pour cette séance. Le premier porte sur une réflexion qui s'inspire du programme « Fourchette verte – Terra amata » donc un partenariat avec Bio-Suisse afin d'étudier ce qui pourrait être fait dans cette direction. Suite aux débats il a modifié son postulat en interpellation et le Codir s'est engagé à contacter Eldora pour une présentation de son approche et en débattre. Son second postulat portait sur une étude de mobilité par rapport à l'école, dans la logique de certains plans de mobilité d'entreprises qui essaient de savoir comment leurs employés se rendent sur leur place de travail. Un sondage par internet pourrait identifier les besoins et les modes de transport. Comprendre cela au niveau du réseau permettrait d'alimenter les communes pour des choix d'infrastructures. Le débat fut riche et a démontré un intérêt, mais a été classé arguant qu'ENJEU n'est pas compétent pour les questions de transport. Il a tenté cette approche afin de savoir quelle instance peut traiter ce point. La vision des élèves dépend d'ENJEU et des écoles et ce sont les communes qui disposent de l'infrastructure. Il va tenter ces mêmes questions auprès du Conseil Régional de Nyon où on lui répondra peut-être que son thème est très local.

M. Walter confirme que les statuts d'ENJEU n'ont pas pour objectif de faire ce genre d'études, il ne s'agit que de la mise à disposition des infrastructures et la gestion de l'accueil de jour. Ces questions interpellent l'entier des communes qui participent à cette association. Le lendemain aura lieu une réunion entre le Codir et les syndics de la région ENJEU et ce point sera soulevé. Il informe ensuite que des tableaux noirs sont à donner à qui est intéressé.

## 9. Propositions individuelles et divers.

Le Président présente le nouveau chef de service du service technique qui a remplacé M. Gambarasi, M. Christophe Cotting, qui se présente en quelques mots.

Mme Zejna demande ce que fait la commune en matière de violences de la part des élèves du Martinet dans le périmètre scolaire ou en dehors, sachant que ces temps il y a eu de multiples incidents pour lesquels la police a dû intervenir. L'inquiétude des parents est grande à ce propos.

Mme Vollenweider confirme que la Municipalité est surprise de ce qui se passe ces derniers temps à l'école et autour de l'école. Un groupe de travail a été remis sur pied « Young up » qui inclut la gendarmerie, la sécurité publique, le Sésame, le travailleur social hors murs, les directeurs des écoles, et même Pré de Vert y est invité. Une séance a déjà eu lieu lors de laquelle il a longuement été discuté des soucis survenus deux semaines plus tôt, pour que des solutions soient trouvées ; c'est vraiment un travail de groupe et de fond.

Un conseiller à propos du point N° 2 du communiqué municipal qui mentionne les nouveaux règlements par rapport aux zones 30 km/h et aux zones de rencontres où on lit que la Municipalité prévoit d'utiliser cette directive afin de faciliter la mise en place de zones 30 km/h et de zones de rencontres. Il est en fait curieux de savoir où, quels projets sont en route et si notamment ces projets incluraient le passage de la rue du Temple en zone de rencontre ou de la Grand Rue en zone 30 km/h.

Mme Rod dit qu'effectivement une modération du centre ville élargi est actuellement étudiée, incluant la route des Quatre Communes et la rue du Temple où une zone de rencontres avait déjà été suggérée sans être acceptée par le Canton, mais qui pourrait revenir sur le tapis

grâce à cette nouvelle directive. Des zones pas facilement légalisables à l'époque pourraient l'être désormais. L'étude de l'année dernière peut à présent être complétée grâce à la nouvelle directive.

M. Roland se souvient qu'il y a quelques mois Mme Conti avait déposé un postulat relatif au verdissement des préaux d'écoles. Il s'agissait du dicastère de M. Haldimann qui était sur le point de faire une communication quand il est parti, et il aimerait savoir si ce dossier a été repris et si une suite lui est donnée afin que les préaux bénéficient de l'ombre de quelques arbres...

M. Walter confirme que le projet avance et qu'ENJEU en est partie prenante afin qu'il soit cohérent aussi bien aux Buttes qu'au Martinet ; il serait dommage d'avoir des intervenants différents avec des aménagements pas forcément harmonieux de part et d'autre, il faut travailler sur une même base pour ces deux pôles. Il vient de recevoir un dossier intéressant pour le collège des Buttes, et pour le Martinet des enseignants collaborent. Il n'est pas garanti de pouvoir planter des arbres avant l'été, mais le projet avance bien.

M. Paquet se fait le porte-parole du PS qui est très surpris de l'abandon du préavis N° 23 sur le logement car Rolle a besoin de connaître ses besoins pour les futurs développements. Rolle a trois zones réservées actuellement, donc que va faire la Municipalité, quelle est sa vision pour l'avenir sans études permettant de savoir quels sont les besoins en logements pour les habitants de Rolle et les jeunes ? Que va-t-il se passer ? Abandonner une étude présentée comme chère d'un montant de Fr. 45'000.- que le Canton subventionne à hauteur de 50%, alors que ce soir des sommes très importantes ont été votées... La Municipalité doit prendre ses responsabilités et présenter quelque chose sur le futur du logement à Rolle.

M. Roland rappelle à M. Walter que des préaux d'écoles se trouvent aussi au Maupas et au Château.

Mme Beck aimerait savoir si les salaires des employés d'ENJEU ont été indexés au renchérissement du coût de la vie, et si oui à quelle hauteur et pour tous les employés ? Il semblerait que les auxiliaires de cantines n'aient rien reçu. Par ailleurs est-ce que la Municipalité peut renseigner sur le nombre d'enfants en attente de places dans chacune des catégories d'âges des prestations fournies par ENJEU y compris pour les cantines scolaires ?

M. Walter revient sur la politique du logement qui n'est bien sûr pas abandonnée ; la décision de retirer le préavis a été prise après réflexion, et avec l'ambition de revenir avec quelque chose de plus large qui s'inscrive dans une vision plus globale. Il comprend la déception de certains, mais il était sage, au vu d'informations reçues, de retirer le préavis afin de ne pas perdre de temps et d'efficacité. Pour ENJEU, il ne peut pas donner de chiffres car ils ne concernent pas son dicastère, il ne connaît pas ces éléments-là. Il reviendra avec des précisions quant aux augmentations salariales, et les chiffres des listes d'attente il pourra les communiquer mais ne les a pas à disposition ce soir. Il croit savoir qu'elles sont assez longues, mais tout est fait pour les raccourcir.

Mme Beck remercie M. Walter de ses explications et attend la réponse détaillée.

M. D. Bidlingmeyer est dans l'attente de la réponse sur le bilan de la première année de vidéosurveillance.

Mme Vollenweider annonce la réponse écrite pour le prochain Conseil.

M. Founou revient sur les mesures de trafic et de comptage dans la Grand Rue annoncées par la Municipalité ; est-ce que ces mesures ont été prises et quels en sont les enseignements ?



Et en ce qui concerne la certification Cité de l'Energie, est-ce que la Municipalité mettra en ligne les informations relatives aux rapports, recommandations, stratégies et mesures à prendre sur le site internet communal ?

Mme Rod confirme que des informations vont arriver et seront transmises dans les mois à venir, l'étude sur la modération de trafic est à bout touchant. Pour la Cité de l'Energie le site internet est en cours de mise à jour, en particulier les pages en lien avec le développement durable et l'énergie. Sur ces pages sera rajouté le programme de politique énergétique communale. A savoir que l'objectif est de n'avoir qu'un seul document agrégé entre Cité de l'Energie et le Plan Climat. Le document qui a été soumis pour l'audit Cité de l'Energie en octobre est voué à évoluer passablement avec la finalisation du Plan Climat qui devrait arriver au printemps.

M. Mounier attend la réponse que la Municipalité devait donner ce soir au sujet du travail de la commission consultative des zones sources.

Mme Ruchti rebondit sur la présentation du nouveau chef de service du service technique qui a pris ses fonctions il y a quelques semaines, ce qui remet cette commission en priorité. Un certain nombre de questions à débattre avec la commission a déjà été défini et la commission devrait être nommée lors du prochain Conseil. Une rencontre avec le Canton a été programmée pour préciser le cahier des charges de la commission, et on est à bout touchant, tout en laissant à M. Cotting le temps de prendre connaissance des dossiers.

M. Cuendet a lu le point 3 du communiqué sur l'opération écologements et félicite la Municipalité d'avoir fourni des chiffres qui permettent de se rendre compte de l'effet de ces mesures, ce qui est très concret.

Mme Perren remercie la Municipalité d'avoir aménagé de belles salles pour la Maison des Associations – MAC – au sein du Château de Rolle. C'est une excellente idée car cela fait vivre le Château en soirée, c'est l'endroit idéal.

Le Président donne rendez-vous aux conseillers pour la séance du 9 mai, espère qu'ils seront tous présents à 19h00 pour la visite du préfet, et clôt la séance à 21h21.

Au nom du Conseil communal



Jacques TSCHUDIN  
Président




Violaine CHERPILLOD  
Secrétaire

